

Direction : Isabelle Jeuge-Mavniat
Direction éditoriale : Catherine Marquet
Edition : Christian Duponchelle
Rédaction générale : Serge Bathendier, Françoise Chaffin, Bernard Hennequin, Yankel Mandel, Jean-Luc Renaudie, Isabelle Rozenbaum, Charly Wegman

Introduction du chapitre
Cisjordanie, Gaza : Jean-François Legrain
Cartographie : Fabrice Le Goff, Cyril Stuss
Illustrations : Stéphane Humbert-Basset, pp. 102, 132, 333, 357, (ht, bas), 523
Informatique éditoriale : Lionel Barth
Lecture correction : Aurélien Moline, Marie-Pia Verguin
Fabrication : Caroline Garnier, Gérard Piassale
Conception graphique : Emmanuel Le Vallois
Mise en pages : JAD-Hersienne
Credits photographiques : C. Arton : pp. 10, 41, 60, 141, 235, 253, 255 (centre), 317, 320 (ht, bas), 321 (ht), 397, 470, 482, 522 (bas), 539. - Bridgeman Art Library-Giraudon/British Library, Londres, Royaume-Uni : p. 104. - G. Dagli Orti, Paris : pp. 221, 305. - Explorer : M. Evans, p. 67 (bas) ; Le Baquet, pp. 66 (centre), 591 ; R. Mattès, p. 233 (bas) ; E. Simanor, pp. 55, 233 (ht). - Giraudon : p. 100. - Hachette Livre : pp. 96, 98, 130 (bas), 131, 255 (ht), 456, 457 (ht, bas), 533 (centre), 569. - Jacana : K. Anisler, pp. 516 (bas), 517 (bas) ; D. Brandelet, p. 517 (ht) ; H. Brehm, p. 541 (ht) ; J. Brun, pp. 67 (ht), 541 (centre) ; S. De Wilde, p. 516 (ht) ; J. Dragasco, p. 541 (bas). - C. Jacopin : pp. 51 (ht, centre, bas), 341 (ht g.), 533 (bas). - Y. Mandel : pp. 66 (ht), 75, 79, 107, 145, 164 (ht, centre, bas), 165 (ht, bas), 184 (archives Y. M., d.r.), 233 (centre), 250, 321 (bas), 358, 376, 377 (ht), 383, 389, 391, 413, 424, 442, 461, 468 (ht), 469 (ht, bas), 499 (ht, bas), 507, 540 (ht, bas), 560, 564 (ht). - R. Mattès : pp. 26, 38, 48, 50, 70, 71 (ht, centre), 112, 114, 116, 136, 150, 192, 216, 255 (bas), 261, 263, 265, 281, 312, 325, 331, 333, 340 (ht, bas), 341 (centre dr.), 353, 363, 368, 377 (bas), 433, 468 (bas), 491, 497, 522 (ht), 531, 532, 533 (ht), 555, 557, 564 (bas), 570, 571, 572, 580. - Rapho : M. Berinetti, p. 565. - Tower of David, musée historique de Jérusalem : Y. Lehmann, p. 356 ; R. Millon, pp. 87, 130 (ht) ; E. Ne'eman, p. 301 ; M. Sokolovsky, p. 307. - Zapa Bordeaux : R. Zéboulon, p. 576 (ht, bas).

Nous remercions tout particulièrement Mme Deborah Lipson du musée historique de Jérusalem, l'Office national du tourisme israélien à Paris, les Services israéliens de protection de la nature et des parcs nationaux (*Israel Nature and National Parks Protection Authority*) ainsi que M. Denis Layt.

Conformément à une jurisprudence constante (Toulouse, 14.01.1887), les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide, malgré nos soins et les contrôles de l'équipe de rédaction, ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

Régie exclusive de publicité : Valérie Habert, ☎ 01-43-92-32-52

Le contenu des annonces publicitaires insérées dans ce guide n'engage en rien la responsabilité de l'éditeur.

© HACHETTE LIVRE (Hachette Tourisme), 2000

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Hachette Livre, 43, quai de Grenelle, 75905 Paris Cedex 15.

Israël

Cisjordanie, Gaza, Golan

GUIDES
 BLEUS

à 14 h ; entrée payante) comprenant deux sections : l'une est consacrée à l'histoire naturelle de la vallée de l'Arava (faune et flore) ; l'autre expose des découvertes archéologiques de la région (notamment des objets datant de l'âge du fer). On peut également y voir expliquées les techniques d'exploitation du cuivre provenant des mines de Timna toutes proches.

La Cisjordanie, Gaza

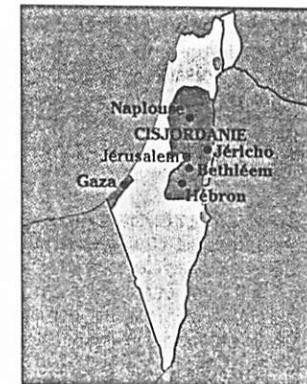
L'Autorité palestinienne d'autonomie, première étape vers une probable création d'un État palestinien ? Une paix « juste et durable » entre Israël et la Palestine ne pourra pourtant s'instaurer qu'avec la résolution de la question de Jérusalem, revendiquée comme capitale par les deux parties, et un accord sur la question des réfugiés ayant fui la Palestine en 1948 et à qui l'ONU avait en d'autres temps promis le droit au retour ou à compensation. Pour l'heure, les futurs statuts des territoires occupés en 1967 (Cisjordanie et bande de Gaza) sont encore en cours de négociation et la situation politique n'est pas apaisée du fait de la poursuite de la colonisation juive et de l'opposition d'une partie des opinions palestinienne et israélienne aux inévitables concessions.

■ Le cœur de la Palestine

Un peu plus grande qu'un département français (130 km du N. au S. et de 40 à 65 km de l'E. à l'O.), la Cisjordanie connaît une seule frontière naturelle, le Jourdain, à l'E. L'ancienne ligne de cessez-le-feu de 1949 (« la ligne verte ») dessine arbitrairement ses autres limites, isolant la Galilée et la plaine du Marj ibn Amer (Jezréel) au N., la plaine côtière à l'O. ainsi que le désert du Naqab (Néguev) au S. de ses trois djebels (monts) traditionnellement désignés par leurs capitales respectives, Naplouse, Jérusalem et Hébron. Près de deux millions de Palestiniens y vivent (dont 210 000 environ à Jérusalem-Est) à côté d'environ 400 000 colons juifs (dont la moitié à

La Cisjordanie, Gaza	
Bethléem***	548
Gaza	559
Hébron (El Khafil)	562
Jéricho***	568
Naplouse	574
Qoumrân**	579
Samarie**	583

Que voir en Cisjordanie : → carte p. 274.



La Cisjordanie,
Gaza

Voyager aujourd'hui dans les territoires palestiniens ne pose plus de vrais problèmes de sécurité, mais il reste conseillé de s'informer précisément de la situation politique avant toute excursion dans ces régions.

Sept millions de Palestiniens

Encore privés d'État, les Palestiniens constituent aujourd'hui une population évaluée à sept millions d'individus, dont un peu moins de trois millions seulement résident en Cisjordanie et à Gaza. En Israël même, ils représentent quelque 15 % de la population totale, soit près d'un million, dotés de la citoyenneté israélienne mais toujours en quête d'égalité. Les quelque trois autres millions sont disséminés à travers le monde, principalement en Jordanie (ils y disposent de la nationalité jordanienne et constituent la majorité de la population), au Liban (« apatrides », leur sort ne fait qu'empriser au pays du Cèdre qui cherche à se débarrasser de cette population perçue comme une menace pour les fragiles équilibres communautaires locaux) et en Syrie (qui les intègre tout en refusant de leur accorder la nationalité). Majoritairement musulmans sunnites, les Palestiniens comptent une minorité chrétienne distribuée en une dizaine de rites différents rattachés ou non à Rome et massivement émigrée. Une autre minorité, druze celle-là, est quasi exclusivement établie en Israël.

Jérusalem-Est). Gaza n'est elle-même que le triste témoin des déchirements politiques, mince bande artificielle de 45 km de long sur 5 à 12 km de large où s'entassent plus d'un million de Palestiniens, réfugiés pour la plupart de la plaine côtière et du Néguev. Quelque 5 000 colons juifs s'y réservent le quart du territoire et ses principales terres arables. D'une altitude variant de - 250 m à Jéricho (l'un des endroits les plus bas du monde) à un peu plus de 1 000 m dans les collines de Cisjordanie (Jérusalem se situe à 900 m), la richesse de cette région est essentiellement rurale avec la culture de la vigne et de l'olivier ou encore l'élevage de la chèvre et de l'agneau.

■ La Palestine, objet de toutes les convoitises

Conquise par les Arabes quatre ans après la mort de Mahomet, la Palestine a depuis lors toujours appartenu aux États musulmans de la région à l'exception de la parenthèse croisée. Néanmoins, à la suite de l'affaiblissement constant de l'Empire ottoman au XIX^e s. et de sa défaite lors de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations répondit aux appétits des grandes puissances de l'époque en découpant le Proche-Orient en zones d'influence et autres mandats. La Grande-Bretagne hérita ainsi de la Palestine en 1922. Dès 1923, elle offrit la rive E. du Jourdain à ses affidés hachémites, chassés des lieux saints d'Arabie et promus émirs de Transjordanie. Tout aussi rapidement, la puissance mandataire se trouva confrontée aux contradictions propres à la promesse faite en 1917 par son secrétaire au Foreign Office, Lord Arthur Balfour, de favoriser l'établissement en Palestine d'un foyer national juif tout en préservant les droits des populations autochtones non-juives. L'arrivée massive de Juifs européens, l'acquisition de terres et leur travail exclusif par des Juifs allait très vite priver de leur gagne-pain toute une partie des paysans palestiniens.

■ La déchirure

Des heurts sans cesse plus violents ensanglantèrent alors le pays, conduisant à faire de la coexistence pacifique des deux communautés un objectif de plus en plus mythique. Incapable d'assumer son mandat à préserver l'intégrité de la Palestine et à la conduire à une indépendance pleine et entière, la Grande-Bretagne se résigna à abandonner sa charge aux Nations unies. Dès novembre 1947, l'Assemblée générale se prononçait en faveur d'un partage du pays en un État juif et un État arabe, Jérusalem et les lieux saints étant appelés à constituer un *corpus separatum* international. Le partage fut alors ressenti comme particulièrement inique par les Arabes qui

rejetèrent cette résolution 181, première d'une longue série de dispositions censées résoudre la question de la Palestine. La communauté internationale offrait alors 56 % du territoire palestinien à une population récemment installée et qui ne constituait que le tiers des habitants du pays. Le 14 mai 1948, à la veille du retrait britannique, David Ben Gourion proclamait la création de l'État d'Israël avec lequel les États arabes de la région entraient immédiatement en guerre.

■ La dispersion d'un peuple

Profitant des combats, le jeune État israélien mettait à exécution ses plans d'expulsion de la population palestinienne et d'expansion territoriale. Quelques mois plus tard, lors de la signature des divers cessez-le-feu avec ses voisins arabes, il contrôlait plus de 77 % de la Palestine. Sur les quelque 800 000 Palestiniens qui avant guerre habitaient ce qui allait devenir Israël, 700 000 avaient dû quitter leurs terres et leurs biens. En dépit de la résolution 194 (1948) des Nations unies qui leur en reconnaissait le droit, Israël leur interdit tout retour et, pour plus d'assurance, rayait 418 villages de la carte. La guerre d'indépendance d'Israël était ainsi vécue en terme de « naqba » par les Palestiniens, une « catastrophe » dont ils paient aujourd'hui encore les conséquences. Chassés, ils se retrouvaient dans des dizaines de camps de réfugiés et trois millions et demi d'entre eux dépendent aujourd'hui encore, cinquante ans plus tard, de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East), l'organisme des Nations unies mis en place en 1950 pour leur venir en aide.

■ L'annexion jordanienne

Ayant échoué à s'approprier l'ensemble des territoires promis par les Nations unies au futur État arabe, la Transjordanie parvenait néanmoins à en empêcher la création. Dès 1951, la Cisjordanie se retrouvait annexée à l'émirat de Transjordanie dans le cadre d'un nouveau « royaume hachémite de Jordanie ». L'Égypte, dont l'armée contrôlait la bande de Gaza, se refusa à emprunter ce même chemin. N'ayant jamais affiché de prétention territoriale sur la Palestine, elle se contenta d'installer à Gaza un gouverneur militaire en charge de gérer les affaires palestiniennes dans l'attente d'un règlement ultérieur de la question.

■ L'occupation israélienne

La guerre de juin 1967 allait conduire à l'occupation par Israël de l'ensemble des terres promises vingt ans plus tôt à un éventuel État arabe de Palestine. La Cisjordanie et la bande de Gaza étaient placées sous

« Sous Israël, la Palestine ». Revendiquée par deux peuples aux histoires différentes même si mêlées, la Palestine fait l'objet d'une « guerre » des noms. L'usage même du terme « Palestine » a longtemps été interdit par Israël, décidé à restaurer une géographie biblique exclusivement juive. La « Cisjordanie » (rive O. du Jourdain) se retrouve donc aujourd'hui encore officiellement désignée sous l'appellation de « Judée-Samarie » quand une ville mondiale connue depuis des siècles comme Naplouse redevient « Shekhem ».

La Cisjordanie,
Gaza

La colonisation israélienne

Dès 1967, le gouvernement travailliste, ensuite imité par les divers gouvernements de droite comme d'union nationale, se lançait dans la confiscation massive des terres et la colonisation des territoires occupés. Aujourd'hui, plus de 180 implantations (où n'ont le droit de s'établir que des Juifs, Israéliens ou non) enserrent les agglomérations palestiniennes et empêchent toute continuité territoriale qui seule pourrait servir d'assise à un État palestinien. Près de 400 000 colons (dont la moitié à Jérusalem-Est) vivent dans ces cités-dortoirs pour la plupart perchées au sommet des collines, motivés soit par leur zèle nationaliste et religieux soit par les aides financières gouvernementales.

Si le touriste ne rencontre aucun problème à passer d'une zone à l'autre, leurs limites étant le plus souvent non identifiables physiquement, le Palestinien est quant à lui exclu de Jérusalem-Est et d'Israël à moins de permis spécial, et le passage en zones B ou C, inévitable faute de continuité territoriale entre les zones A, l'expose à une éventuelle arrestation par l'armée israélienne.

administration militaire et Jérusalem-Est annexée. Cette impuissance des États arabes à récupérer la Palestine ou même à préserver leur maigre part de souveraineté allait précipiter la palestinisation du conflit. Dès la fin des années 1950, Yasser Arafat, un ingénieur installé à Koweït, avait certes fondé un mouvement palestinien de libération nationale, le Fatah. Mais soucieuse de conserver son contrôle sur la question, la Ligue des États arabes avait créé en 1964 une Organisation de Libération de la Palestine (O.L.P.) dénuée de réelle ambition. Deux ans après la défaite arabe, le Fatah prenait le contrôle de l'O.L.P. et Yasser Arafat en devenait le président. S'ouvrait alors l'ère des fedayines, ces combattants qui allaient ajouter le terrorisme aérien à la panoplie traditionnelle de la guérilla. Selon le slogan de l'époque, la « libération » du monde arabe devait passer par celle de la Palestine.

■ Vers un État de Palestine ?

Les contre-offensives arabes, israéliennes et internationales, l'érosion des idéaux révolutionnaires et une volonté toujours plus forte d'intégration au jeu international allaient pousser l'O.L.P. sur les trois dernières décennies, à passer d'une revendication de libération totale de la Palestine par la destruction d'Israël à celle d'une coexistence entre deux États souverains dans une Palestine partagée. Tel est en tout cas l'objectif fixé par l'O.L.P. à ses négociateurs engagés dans le processus ouvert à Madrid en 1991 et qui vise, sous égide américaine, à la résolution du conflit israélo-arabe. Une « Déclaration de principes » signée à Washington le 13 septembre 1993 (dite également « accords d'Oslo » où elle avait été négociée) a ainsi ouvert une période intérimaire d'autonomie censée s'achever le 4 mai 1999. À cette date, un arrangement permanent sur les questions de souveraineté, de Jérusalem, des réfugiés, des colonies, etc., aurait dû avoir été atteint. Tel n'a pas été le cas.

■ Trois zones, trois statuts

La Cisjordanie et la bande de Gaza demeurent ainsi plus que jamais déchirées. Les colonies israéliennes continuent à s'y développer et le territoire se trouve découpé en zones dotées de trois statuts distincts, sans parler de Jérusalem-Est, annexée depuis 1967 et assujettie à la législation israélienne. Les zones de statut A, soit moins de 4 % de la superficie de la Cisjordanie et 20 % de sa population, comprennent les sept grandes cités palestiniennes de Cisjordanie (Jénine, Qalqilya, Tulkarm, Naplouse, Ramallah, Bethléem et Hébron), Jérusalem-Est annexée étant exclue ainsi qu'une importante partie d'Hébron. Le

retrait israélien s'y est effectué fin 1995, à l'exception d'Hébron partiellement évacuée début 1997. Ces villes relèvent dorénavant d'un statut comparable à celui des zones autonomes de la bande de Gaza et de Jéricho, objets d'un premier redéploiement en mai 1994. L'Autorité palestinienne s'y trouve chargée de l'ensemble des pouvoirs civils et de police. Les zones de statut B englobent la quasi totalité des 450 villages palestiniens de Cisjordanie, soit environ 23 % de sa superficie. L'Autorité palestinienne n'y est dotée que des pouvoirs civils et d'une partie des pouvoirs de police, l'armée israélienne y conservant la responsabilité de la sécurité et un droit permanent et unilatéral d'intervention. Les zones de statut C, enfin, soit quelque 73 % de la superficie de la Cisjordanie (au statut comparable à celui des 30 à 40 % non évacués de la bande de Gaza), comprennent les zones non peuplées, les zones dites « stratégiques » et les colonies ; elles demeurent sous le contrôle exclusif israélien.

Jean-François Legrain